



Paris, le 22 juin 2016

## **ASTREINTES OPERATIONNELLES** **Chronique d'un passage en force**

### ***De qui se moque-t-on ?***

Alors que nous constatons, il y a encore quelques jours, le silence assourdissant de la Direction Générale sur le dossier sensible des astreintes, il semble que ce dossier avance mais hélas, comme à l'accoutumé, pas dans le bon sens.

Ainsi, le compte-rendu DG du GT surveillance du 08 juin 2016 ne fait pas dans la dentelle, multipliant les provocations:

*« Dans l'attente d'une réponse ministérielle sur ce sujet, il a été indiqué qu'il était envisagé de diffuser aux services, l'instruction-cadre relative aux astreintes. Cette instruction-cadre comprend en effet des éléments de nature à soutenir l'action des cadres d'astreinte. »*

**Pour le syndicat UNSA douanes,**

**il ne s'agit ni plus ni moins que d'un véritable passage en force sans aucun dialogue préalable sur le fond,**

**Les collègues qui « montent » sur les plannings d'astreintes  
apprécieront effectivement la méthode utilisée!!!!**

Cette nouvelle instruction présentée aux OS en février au GT « Astreinte », rédigée en vase clos entre cadres-supérieurs soucieux de préserver leur tranquillité durant ces semaines d'astreinte et dont nous apprenions également qu'elle était l'émanation d'un questionnaire d'à peine 13 questions envoyé à une poignée de CSDS, était vécue comme une véritable déclaration de guerre faite aux cadres de proximité.

Non seulement cette instruction était à sens unique, mais elle ne prenait pas en compte les nouvelles attributions des CSDS, des CSDS adjoints et CU. Nous avons rappelé, par exemple, que dans certaines directions, ces cadres possédaient le même pouvoir transactionnel qu'un agent de base sortie d'école, que certains n'avaient même pas de véhicule pour mener à bien cette mission dans des conditions optimales de sécurité.

**Nous demandons, avant sa diffusion dans les services, un réexamen en profondeur de cette note afin d'en corriger les contours et les erreurs flagrantes constatées.**

Que dire également de l'annonce d'une revalorisation de l'astreinte de commandement !!! Cet ajustement est vécu comme une véritable provocation dans les services. Voilà des cadres supérieurs, une nouvelle fois, récompensés sur le dos de la base.

**Nous rappelons à la Direction générale que le compte n'y est pas et que nos revendications sont toujours d'actualité à savoir :**

**Sur l'astreinte et sur les fonctions d'encadrement: il est demandé :**

- **La récupération de deux jours en suite d'une semaine de permanence comme c'est le cas pour nos camarades du SNDJ et de la DOD,**
- La mise à disposition effective de véhicules administratifs équipés et sécurisés dans le cadre des astreintes.
- La convocation d'un GT encadrement comme sollicité depuis de nombreux mois par les OS,
- La reconnaissance des heures dites pénibles au-delà de 6h00 dans le cadre des procédures (catégorie A SURV contrairement aux camarades du SNDJ et de la DOD),
- Des modalités de récupération clairement définies par le régime du forfait et qui ne soient pas remises en cause localement,
- La prise en compte de certaines contraintes nouvelles qui se sont ajoutées après l'évolution de la chaîne hiérarchique telles que :
  - La disponibilité (hors astreinte) liée à la gestion PPA, à l'installation d'alarme des locaux,
  - Les limites à fixer au régime du forfait jour,
  - Le respect des règles ARTT qui s'appliquent même pour les agents au forfait.

**Le syndicat UNSA Douanes  
appelle à reprendre le mouvement  
à compter du 11 juillet 2016 à l'issue de l'Euro de football  
pour une durée indéterminée si cette note est envoyée en l'état dans les services et si nos  
revendications n'aboutissent pas .**

***Elle met également en garde la Direction Générale, quant aux menaces à venir de sanctions éventuelles vis-à-vis des agents qui suivront ce mouvement mais également quant aux désignations imposées sous la forme de réquisitions « illégales » par les directions locales.***

***La Direction Générale trouvera systématiquement le syndicat Unsa douanes sur sa route pour défendre et soutenir, au besoin devant les juridictions administratives, les collègues engagés dans ce mouvement.***